

Conseil municipal du 23 mars 2017

Compte-rendu sommaire

Le vingt-trois mars deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Bernard Bourgeois, Maire.

Présents : Bernard BOURGEOIS, Guy LECOURT, Didier BERNIER, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Anne DELAFORGE, Christophe TERRIER, Valère DRAPIER, Nathalie TATIN, Marc WALTER, Agnès GUILLAUME, Maryvonne FRELON, Florian RAFFATIN

Représentée : Lina NOUGAYREDE

Excusée : Martine L'HOZIC

Secrétaire de séance : Anne DELAFORGE

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : signature d'une convention « AmonEcole » avec l'académie de Versailles.
(Approuvé à l'unanimité)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. A approuvé les comptes rendus des séances du 29/09/2016 et 14/12/2016.
2. A adopté le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le Trésorier.
3. A adopté le compte administratif 2016 de la commune comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	644 255.18 €	901 881.00 €	257 625.82 € (excédent)
Section investissement	274 056.26 €	236 904.80 €	37 151.46 € (déficit)

4. A décidé d'affecté le résultat 2016 du budget de la commune comme suit :

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement	451 580 €
Vu les restes à réaliser en recette d'investissement	295 900 €
Soit un déficit de	135 680 €
Au budget primitif 2017	
Section investissement – 001 – Déficit d'investissement reporté	37 151.46 €
Section investissement – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	172 831.46 €
Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté	84 794.36 €

5. Dans le cadre de la loi NOTRe, sans remettre en cause l'importance des activités du Centre Communal d'Action Sociale, mais pour des raisons de simplification administrative,

A décidé la dissolution du CCAS et la reprise de ses activités au sein de la commune

6. A décidé la création d'une Commission Communale d'Action Sociale et désigné les membres la composant comme suit :

Maryvonne Frelon – Hélène Baudesson – Lina Nougayrede – Martine L'Hozic
Marie Davaze – Marcel Feranec – Noël Barbé – Jean-Paul Nougayrede

7. A adopté le compte de gestion 2016 du CCAS dressé par le Trésorier

8. A adopté le compte administratif 2016 du CCAS comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	4 324.60 €	7 957.03 €	3 632.43 € (excédent)

9. A décidé d'affecter le résultat 2016 du CCAS comme suit :

Budget de la commune 2017 :

Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté 3 632.43 €

10. A décidé d'accorder l'indemnité de conseil au Receveur pour l'année 2016 et d'un montant brut de 436.47 €.

11. Vu le décret 2017-85 du 26 janvier modifiant deux décrets relatifs aux indices dans la fonction publique et considérant la nécessité d'une nouvelle délibération pour tenir compte des actualisations.

A décidé de fixer à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité du Maire et à 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité des adjoints titulaires d'une délégation.

12. A décidé de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2017, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords de la salle Polyvalente pour la réalisation d'un ralentisseur. Le montant des travaux est estimé à 14 200 € HT, le montant de la subvention est à égale à 9 360 €.

13. A décidé de s'opposer au transfert de compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

14. A désigné Monsieur Guy Lecourt pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

15. A autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'académie de Versailles, relative à mise à disposition de la solution « AmonEcole » (pare-feu intégrant le filtrage des accès à internet et l'enregistrement des traces de navigation) pour l'école communale.

16. Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir

- Signature d'un contrat de maîtrise d' d'œuvre avec la Villa AIP pour une mission d'études concernant la création de 2 salles de classes et l'aménagement de la salle polyvalente pour un montant de 7 500 €
- Renonciation au droit de préemption concernant

Une habitation 11 allée du Petit Bois

Une habitation 3 impasse du Tour de la Ferme

Une habitation 9 rue du Petit Orme

17. Monsieur le Maire a communiqué, au Conseil municipal, les informations suivantes :

- Compte-rendu d'une réunion avec Orange sur le déploiement de la fibre
- Bilan du dossier PLU : application du Règlement National d'Urbanisme à compter du 27 mars
- Une requête a été déposée au Tribunal administratif de Versailles à l'encontre d'un permis de construire
- Une lettre d'intention a été adressée à l'académie de Versailles pour inscrire la commune dans un dispositif d'équipement de classes mobiles de tablettes à l'école communale : possibilité d'obtenir une subvention de 50 % plafonnée à 4 000 € par classe mobile
- Compte tenu des effectifs scolaires la stagiaire ATSEM sera embauchée à compter du 18 avril et jusqu'aux vacances d'été à raison de 2 jours et ½ par semaine
- L'académie de Versailles a transmis un courrier informant de l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la prochaine rentrée : un débat s'engage sur l'occupation des locaux scolaires et la nécessité de trouver un local pour la garderie Peter Pan...
- Information sur le dispositif « Contrat de ruralité »
- Point sur l'appel d'offre relatif aux travaux d'amélioration thermique des façades de l'école et le remplacement des menuiseries à la Salle Eugène Delacroix : analyse 7 des candidatures en cours (3 lots)
- Point sur le chiffrage des opérations retenues dans le cadre du programme triennal
- La commune devra rembourser la somme de 10 650 € concernant un trop perçu de subvention DETR
- La classe de CM1-CM2, soit 28 élèves de l'école « Les Tilleuls » ira ranimer la Flamme du Soldat inconnu, le 29 mai sous l'Arc de Triomphe et visitera le Musée de la Légion d'Honneur et les Invalides
- Les jeux d'extérieur pour les enfants ont été livrés : un débat s'engage sur le lieu d'implantation de ce nouvel équipement. A l'unanimité le Conseil a décidé de les installer à l'espace vert
- Bilan des dossiers d'urbanisme déposés

18. Un bilan du travail de chaque commission municipale a été dressé

19. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 22 h 45